

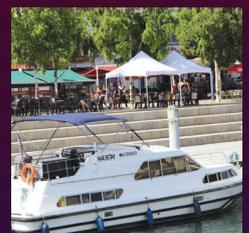
Vivez un moment d'émotion exceptionnelle !

VERDUN

Le plus grand spectacle d'Europe sur 14-18



Des flammes...
...à la lumière



BROCHURE GROUPES

ENTREZ DANS LE SON ET LUMIÈRE DE LA BATAILLE DE VERDUN

70 tableaux retraceront sous vos yeux le destin croisé de combattants et de civils, français et allemands, de la Belle Époque à la Première Guerre mondiale ; de la Bataille de Verdun à l'Armistice ; de 1927 jusqu'à nos jours.

300 JOURS ET 300 NUITS

Un hommage bouleversant à ces centaines de milliers d'hommes dont plus de 300 000 périrent dans un face à face tragique en cette terre de Meuse. Un Son et Lumière grandiose, rempli d'humanité, qui s'achève sur une note d'espérance : l'Armistice, la réconciliation et enfin la paix.

Un grand moment d'émotion...

Trois jeunes : un Belge, un Français et un Allemand, descendants des combattants de 14-18, se retrouvent aujourd'hui à Verdun pour participer à un spectacle sur la bataille de Verdun. A travers leurs destins croisés et les 250 acteurs sur scène, vous assistez à l'implacable enchaînement des événements qui vont conduire à la Grande Guerre. En plein cœur des combats, vous plongez avec eux dans «l'Enfer de Verdun» avec son lot quotidien de souffrances et d'angoisses. Que ce soit dans les tranchées françaises ou allemandes, les soldats subissent le même sort : le froid, la boue, les poux et les rats... avec parfois un peu de répit à l'arrière malgré les nuits hantées par les combats acharnés et souvent vains.

Puis vous assistez au drame des civils évacués qui ne retrouveront jamais leur village.

- 2 hectares d'espace scénique
- 250 acteurs, 900 costumes
- 1000 projecteurs, 40 km de câbles
- des effets spéciaux grandioses
- des projections d'images géantes

pour une évocation saisissante de réalisme

la Belle Époque

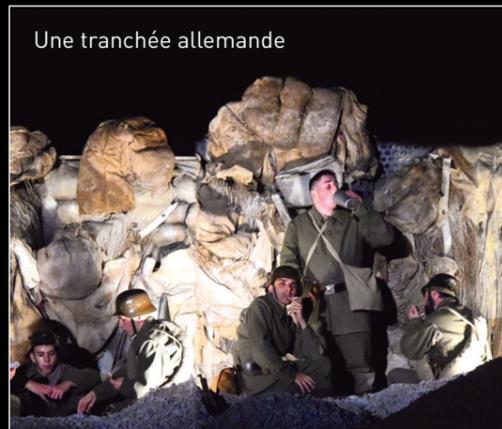


4

L'hôpital



Une tranchée allemande



Cantonnement français



Bataille aérienne



5

Viennent ensuite les années d'après-guerre : l'inauguration de l'Ossuaire de Douaumont, le serment de paix de 1936 lors du 20^{ème} anniversaire de la bataille de Verdun, le pèlerinage d'un des derniers Poilus.

Le spectacle s'achève par une poignée de main entre deux soldats français et allemand. Les ennemis d'hier sont des amis aujourd'hui.

De la guerre... à la paix Des flammes... à la lumière



Scénario : Lucien GOURONG - Jean-Luc DEMANDRE
Mise en scène : Jean-Luc DEMANDRE - Lucien GOURONG

Le plus grand spectacle d'Europe sur 14-18 plébiscité par plus de 500 000 spectateurs

Des scènes bouleversantes de vérité :

- La vie dans une tranchée allemande
- Les pompiers dans Verdun incendié
- Une fête foraine dans une ville d'arrière-front
- La première bataille aérienne de l'histoire
- Des scènes de bataille saisissantes

Des moyens techniques colossaux :

- Des effets spéciaux spectaculaires
- Des projections d'images géantes
- Des décors impressionnants



Les circuits autour du spectacle



CIRCUIT GUIDÉ N°1 - 3h00 - COMPRENANT LES VISITES :

du Mémorial : une riche collection (véhicules, avions, uniformes, ustensiles...) se déploie sur trois niveaux d'exposition : 2000 objets, une multitude de photos inédites, des témoignages, dispositifs audiovisuels exceptionnels et bornes interactives.

de l'Ossuaire de Douaumont : il réunit les restes non identifiés d'environ 130.000 hommes recueillis sur le champ de bataille. Il domine un cimetière militaire de 15.000 tombes. Visite incluant la projection et la montée à la tour.



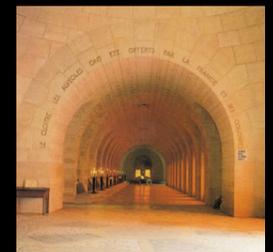
Le Mémorial de Verdun

CIRCUIT GUIDÉ N°2 - 4H00 - COMPRENANT LES VISITES :

du Fort de Douaumont : le plus imposant des forts de la région verdunoise. Visite intérieure des trois niveaux de galeries et casemates. Découverte du poste de commandement, chambrées de soldats, canons de 75, chapelle, soutes à munitions...

de l'Ossuaire de Douaumont : il réunit les restes non identifiés d'environ 130.000 hommes recueillis sur le champ de bataille. Il domine un cimetière militaire de 15.000 tombes. Visite incluant la projection et la montée à la tour.

de la Tranchée des Baïonnettes : monument à la gloire du 137ème régiment d'infanterie.





La ville de Verdun



CIRCUIT NON GUIDÉ N°4 - 4h00 - COMPRENANT LES VISITES GUIDÉES DE :

la croisière commentée sur le Mosa : croisière commentée à bord d'un bateau, pour découvrir Verdun autrement, depuis le fleuve Meuse.

la fabrique des dragées Braquier : cette confiserie, née en 1220 à Verdun, fut dégustée par de prestigieux clients comme Napoléon 1er, Charles de Gaulle, le Prince de Galles... Visite guidée de l'établissement, découverte des procédés de fabrication, projection vidéo et dégustation.

la citadelle souterraine : durant la bataille de Verdun, près de 10.000 hommes vivent et travaillent dans la citadelle. Découvrez à bord d'un wagonnet, les cuisines, la boulangerie, les entrepôts de nourriture et munitions, le théâtre.

CIRCUIT GUIDÉ N°3 - 4h00 - COMPRENANT LES VISITES :

du Fort de Vaux : haut-lieu de souffrance des soldats durant la bataille de Verdun. Découverte des casemates de Bourges, poste de commandement, chambrées de soldat, et pigeonnier.

du village détruit de Fleury : un des neuf villages détruits pendant la guerre et jamais reconstruits.

de la ville de Verdun : les fortifications, la Porte Chaussée, le monument à la Victoire...

de l'exposition « Que reste t-il de la Grande Guerre ? » : une riche collection de plus d'une centaine d'œuvres, d'objets et de documents (télégraphe, jouets, uniformes...) se déploie sur 600 m² d'exposition. Grâce aux projections d'images d'archives grands formats en 3D, replongez-vous dans la réalité de la Grande Guerre.



la citadelle souterraine de Verdun



CIRCUIT GUIDÉ N°5 - UNE JOURNÉE

COMPRENANT LES VISITES :

Matin :

de la ville de Verdun : les fortifications, la Porte Chaussée, le monument à la Victoire...

Midi :

déjeuner au restaurant (boissons non incluses)

Après-midi :

de la tranchée des baïonnettes : monument à la gloire du 137^{ème} régiment d'infanterie.

du village détruit de Fleury : un des neuf villages détruits pendant la guerre et jamais reconstruits.

de l'Ossuaire de Douaumont : il réunit les restes non identifiés d'environ 130.000 hommes recueillis sur le champ de bataille. Il domine un cimetière militaire de 15.000 tombes. Visite incluant la projection et la montée à la tour.

du Fort de Douaumont : le plus imposant des forts de la région verdunoise. Visite intérieure des trois niveaux de galeries et casemates. Découverte du poste de commandement, chambrées de soldats, canons de 75, chapelle, soutes à munitions...

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 : L'association "Connaissance de la Meuse", dans le cadre de la loi du 13 juillet 1992, peut assurer la réservation et la vente de tous types de prestations de loisirs et d'accueil en faveur de ses membres dans sa zone d'intervention, conformément à ses statuts. Les différentes propositions ne peuvent être vendues que pour les groupes à jour de leur cotisation.
Opérateur de voyage n° : IM055100004.

ARTICLE 2 : Responsabilité : l'association qui offre à un client des prestations est l'unique interlocuteur de ce client et répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente. L'association ne peut être tenue pour responsable de cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation.

ARTICLE 3 : Réservation et règlement : la réservation devient ferme lorsqu'un acompte de 25% du prix total et un exemplaire du contrat signé par le client ont été retournés à l'association « Connaissance de la Meuse » avant la date limite figurant sur le contrat (sauf accord préalable). Le nombre définitif des participants sera transmis par le client, dernier délai, 2 semaines avant la date d'arrivée. Ce nombre définitif de participants déterminera le calcul du solde de la prestation due et l'établissement de la facture ; il ne sera procédé à aucun remboursement ou avoir en cas de désistement de personnes après l'édition de la facture. De même, les billets du spectacle ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés.

Le client s'engage à verser le montant total de la facture, dernier délais, deux jours avant la représentation.

ARTICLE 4 : Arrivée : le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le contrat. En cas d'impossibilité, il s'engage à avertir l'association "Connaissance de la Meuse" et à défaut le prestataire.

ARTICLE 5 : Annulation du fait du client : toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée à l'association "Connaissance de la Meuse".

Annulation de moins d'1 mois avant le début de la prestation : il sera retenu 25% du montant de l'acompte.

Annulation de moins de 15 jours avant le début de la prestation : il sera retenu 50% du montant de l'acompte.

Annulation de moins de 8 jours avant le début de la prestation : il sera retenu 100% du montant de l'acompte.

ARTICLE 6 : Modification par l'association "Connaissance de la Meuse" d'un élément substantiel du contrat : lorsque avant la date prévue du début de la prestation, l'association "Connaissance de la Meuse" se trouve contrainte d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur, par lettre recommandée avec accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir, sans pénalités, le remboursement immédiat des sommes versées

- soit accepter la modification ou la substitution de lieux de prestations proposée par "Connaissance de la Meuse" : un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties.

Toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par le client et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu sera restitué au client avant le début de la prestation.

ARTICLE 7 : Annulation du fait de l'association "Connaissance de la Meuse".

Lorsqu'avant le début de la prestation, l'association "Connaissance de la Meuse" annule la prestation, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec avis de réception. Le client, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement et sans pénalité des sommes versées. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait à supporter si l'annulation était intervenue de son fait à cette date, sauf lorsque l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure, ou par la sécurité des participants. Ces dispositions ne s'appliquent pas lorsqu'est conclu un accord amiable ayant pour objet l'acceptation par le client d'une prestation de substitution proposée par l'association "Connaissance de la Meuse".

ARTICLE 8 : Empêchement pour l'association "Connaissance de la Meuse" de fournir en cours de prestation, les prestations prévues dans le contrat : lorsqu'en cours de prestation, l'association "Connaissance de la Meuse" se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat, représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, l'association "Connaissance de la Meuse", sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis proposera une prestation en remplacement de la prestation prévue en supportant éventuellement tout supplément de prix. Si la prestation acceptée par le client est de qualité inférieure, l'association "Connaissance de la Meuse" lui remboursera la différence de prix. Si l'association "Connaissance de la Meuse" ne peut lui proposer une prestation de remplacement, ou si celle-ci est refusée par l'acheteur pour des raisons valables, le premier réglera au second une indemnité calculée sur les mêmes bases qu'en cas d'annulation du fait de l'association "Connaissance de la Meuse".

ARTICLE 9 : La capacité : le contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil prévue par la prestation, le prestataire peut refuser les clients supplémentaires, rompre le contrat ou demander un supplément. Dans ce cas, le prix de la prestation reste acquis à l'association "Connaissance de la Meuse".

ARTICLE 10 : Les prestations comprenant l'hébergement : les prix comprennent la location de la chambre et le petit-déjeuner, ou la demi-pension, ou la pension complète. Sauf indication contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas. Lorsqu'un client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes, il lui est facturé un supplément dénommé "supplément chambre individuelle".

ARTICLE 11 : Assurances : le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance responsabilité civile. L'association « Connaissance de la Meuse » a souscrit une assurance responsabilité civile associative auprès de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

ARTICLE 12 : Litiges : toute réclamation relative à une prestation doit être soumise à l'association "Connaissance de la Meuse" dans les 3 jours à compter du début de la prestation.

ARTICLE 13 : Gratuité(s) chauffeur(s) : parmi les gratuités accordées au groupe, la (ou les) première(s) est (sont) destinée(s) au(x) chauffeur(s). La gratuité chauffeur ne peut en aucun cas être attribuée à un autre membre du groupe, ou, en cas de non utilisation être déduite du total du montant de la prestation.

DES FLAMMES... À LA LUMIÈRE

VERDUN

VIVEZ L'ÉMOTION D'UN SPECTACLE GRANDIOSE



Renseignements pratiques

- À 1 h de Paris par le TGV.
- Accès parfaitement fléché.
- Parking gratuit sur place.
- Tribune numérotée ; sièges coquilles.
- Traduction simultanée en anglais, allemand, néerlandais (avec casques).
- Le spectacle débute à la nuit noire, mais il est conseillé d'arriver pour 22h00 sur le site.
- La réservation des billets enfants (gratuits) est obligatoire (déconseillé aux moins de 5 ans).
- Pour les jeunes et enfants, vous munir de leur pièce d'identité.
- Accès facilité pour les personnes handicapées. (Infos au 03 29 84 50 00)
- Aire d'accueil gratuit pour les camping-cars (Infos au 03 29 84 50 00).
- Animaux interdits.



PLAN D'ACCÈS



Flash Code



Téléchargez gratuitement l'application «Mobiletag», puis flashez ce code pour découvrir le spectacle en vidéo



Association reconnue d'utilité publique

Carrières d'Haudainville

55100 VERDUN

Tél. : 03 29 84 50 00

Partenaire principal



avec le soutien de :

